

COMMUNE DE JURY

25 rue Principale, 57245 Jury
Tél : 03.87.38.11.12. / E-mail : mairie-jury@wanadoo.fr

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2022

Point 2022-117 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29/11/2022	APPROUVE
Point 2022-118 : Tarifs cimetièrre 2023: <i>reconduction à l'identique</i>	APPROUVE
Point 2022-119 : Crédits scolaires 2023: <i>achat de matériel pédagogique : 600 € / classe du groupe scolaire sorties pédagogiques : 32 € / enfant scolarisé à jury</i>	APPROUVE
Point 2022-120 : Voeux du maire et repas des anciens 2023: <i>seront organisés par le Comité de gestion des salles de Jury qui refacturera les frais à la Commune</i>	APPROUVE
Point 2022-121 : Achat et pose de blocs d'évacuation : <i>Les travaux seront réalisés par la Sté TERT'IO pour un montant de 370,91 € TTC</i>	APPROUVE
Point 2022-122 : Renouvellement des contrats d'assurance de la Commune : <i>sera souscrit à compter du 01/01/2023 auprès de la SMACL pour 6 ans et pour un montant annuel de 4.994,30 € TTC.</i>	APPROUVE
Point 2022-123 : Contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs : <i>sera souscrit à compter du 01/01/2023 auprès de BUREAU VERITAS EXPLOITATION pour 3 ans reconductible et pour un montant annuel de 579 € TTC.</i>	APPROUVE
Point 2022-124 : Décision modificative n°7/2022	APPROUVE
Point 2022-125 : Encaissement d'un chèque / régularisation de cotisation de l'assurance Dommage-Ouvrage	APPROUVE

Conformément à la délibération n°2022-64 du 07/06/2022, la publicité du procès-verbal de cette séance du conseil municipal sera réalisée sous forme électronique et publiée sur le site Internet de la mairie, rubrique « Découvrir la commune » / « Fonctionnement » / « Compte-rendu des conseils municipaux »
<https://www.mairie-jury.fr/decouvrir-la-commune/fonctionnement/compte-rendu-des-conseils-municipaux-1003.html> dans le délai d'une semaine après son approbation lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Affiché en mairie le 03.01.2023

Publication sur le site Internet de la mairie le 03.01.2023